



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE. DOME FOREZ

# 55<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE-BOUCHON

Coupe de France des Rallyes  
MERCREDI 08 et JEUDI 09 MAI 2024

## REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

### PROGRAMME - HORAIRES

♦ Parution du règlement	A l'obtention du permis d'organisation de la Ligue, soit le 08/03/2024
♦ Ouverture des engagements	A la parution du Règlement
♦ Clôture des engagements	Lundi 29 avril 2024 à 24H00
♦ Parution du carnet d'itinéraire	Mercredi 01 mai 2024
♦ Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 05 mai 08H00 à 20H00 Mercredi 08 mai 08H00 à 20H00
♦ Vérifications administratives	Salle des Fêtes St Rémy Mercredi 08 mai de 14H00 à 20H00
♦ Vérifications techniques	Devant Salle des Fêtes Mercredi 08 mai de 14H15 à 20H15
♦ Heure de mise en place du parc de départ (Parc gardé la nuit)	Mercredi 08 mai à 14H00
♦ 1 <sup>ère</sup> réunion Collège Commissaires Sportifs	Salle des Fêtes St Rémy Mercredi 08 mai à 20H00
♦ Publication équipages admis au départ	Salle des Fêtes St Rémy Jeudi 09 mai 2024 à 07H30
♦ Publication des heures et ordres départ	Salle des Fêtes St Rémy Jeudi 09 mai 2024 à 07H30
♦ Départ 1 <sup>ère</sup> voiture	Parc plan d'eau St Rémy Jeudi 09 mai 2024 à 08H30
♦ Arrivée 1 <sup>ère</sup> voiture	Parc plan d'eau St Rémy Jeudi 09 mai 2024 à 16H37
♦ Vérifications finales	Station Total St Rémy Jeudi 09 mai 2024 à 16H45
Taux horaire de ma main d'œuvre : 60 € TTC	
♦ Publication des résultats du Rallye	Salle des Fêtes St Rémy Jeudi 09 mai 2024, au plus tard 30 mn après arrivée dernière voiture
♦ Remise des Prix	Podium arrivée St Rémy( Jeudi 09 mai 2024 fin du Parc Fermé ou Salle des Fêtes en cas d'intempéries

### ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DOME FOREZ organise, en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique, le **Jeudi 09 mai 2024**, avec le concours des Associations Sportives de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et sous le patronage de la Municipalité de **ST REMY SUR DUROLLE**, le :

#### 55<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE BOUCHON

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et a reçu le  
N° Visa FFSA délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne : N° 200 du 08 MARS 2024.

**La liste des engagés, la convocation aux vérifications  
et le carnet de reconnaissances seront sur :**

**[www.asadomeforez.com](http://www.asadomeforez.com)**

### Comité d'organisation

Président Eric CHASSAGNOL

Membres David APPARAILLY –Stéphane ANDRE - Jacques COURTADON - Etienne GARDETTE –Jean-Michel et Robert LAVEST - Catherine PASTOREK– Serge PEGOLOTTI – Julien QUINONERO - Mathieu SAUZEDDE

Secrétariat du Rallye

8 bis Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 06 07 85 22 73 - 06 07 60 57 83

E-mail : [domeforez@wanadoo.fr](mailto:domeforez@wanadoo.fr) - Site : [www.asadomeforez.com](http://www.asadomeforez.com)

Permanence du Rallye

Salle des Fêtes de ST REMY SUR DUROLLE

Mercredi 08 mai 2024 de 14H00 à 21H00 et Jeudi 09 mai 2024 de 06H30 à 20H00

### Organisateur Technique (Idem Organisateur Administratif)

Président Eric CHASSAGNOL - A.S.A. Dôme-Forez - 8 bis Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales éditées par la FFSA.

### 1.1P - Officiels

♦ Collège des Commissaires Sportifs	Président	Jean-Carl ANNOVAZZI	Lic. 8408
	Membres	Michel BEAULATON	Lic. 3816
		Régis VINCENT	Lic. 47545
♦ Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs		Etienne GARDETTE	Lic. 8272
♦ Directeur de Course		Daniel BERTHON	Lic. 1621
♦ Directeurs de Course Adjoints		Michel DESMARIE	Lic. 19848
		Thierry DUPECHER	Lic. 3564
♦ Directeur de Course délégué épreuve spéciale 01		Marc HABOUZIT	Lic. 7145
♦ Directeur de Course délégué épreuve spéciale 02		Evelyne LAPALUS	Lic. 202303
♦ Commissaires Techniques	Responsable	Serge PEGOLOTTI	Lic. 6047
	Membres	André BOIVIN	Lic. 3572
		Hervé CANTAT	Lic. 207953
		Emeric PASCAL	Lic. 37568
		Yves MEUNIER	Lic. 305220
♦ Médecin Chef		Dr Jacques COURTADON	Lic. 16970
♦ Chargés des Relations avec les Concurrents		Martine VINCENT	Lic. 44420
		Michel JUILLARD	Lic. 12787
♦ Juge de fait		Jean François CHAZOT	Lic. 36790
♦ Chargé des Relations avec la Presse		Philippe LAFONT	Lic. 2902
♦ Chronométrage Fédéral	Chronomètres C au départ et à l'arrivée des épreuves spéciales		
♦ Classements		PKSoft	
♦ Speaker		Christian DE LA BROSSE	
♦ Directeur de Course Voiture Tricolore		Christelle HABOUZIT	Lic. 128356
♦ Vérifications administratives		Catherine PASTOREK	Lic. 15145
♦ Responsable Commissaires et Chargé mise en place moyens		David APPARAILLY	Lic. 49050

### 1.2P - Eligibilité

Le 55<sup>ème</sup> Rallye Régional de la COUTELLERIE et du TIRE-BOUCHON compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes coefficient 2.
- le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de l'ASA Dôme Forez

### 1.3P - Vérifications

Les équipages engagés recevront un accusé de réception. Les convocations pour les vérifications seront disponibles sur : [www.asadomeforez.com](http://www.asadomeforez.com).

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la salle des Fêtes du plan d'eau de St Rémy sur Durole le **Mercredi 08 mai 2024** de 14H00 à 20H15. A l'issue de chaque vérification technique individuelle, les voitures de course rentreront immédiatement en Parc Fermé.

Ce Parc Fermé de Départ sera mis en place à partir de 14H00 le Mercredi 08 mai et sera **gardé la nuit**.

### ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

## ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

### 3 1P - Demande d'engagement - Inscriptions

3 1 5P - Toute personne qui désire participer au 55<sup>ème</sup> Rallye de la Coutellerie et du Tire-Bouchon doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 29 avril 2024 à 24h00**

3 1 10P - Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11 1P - Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des Organisateur **340 €**  
aux équipages 100 % ASA Dôme Forez **300 €**  
aux équipages 50 % ASA Dôme Forez **320 €**
- b) sans la publicité facultative des Organisateur **680 €**

3.1 12P - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits.

### 3 3P - Ordre des départs

3.3.1P. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :  
A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, RGT/FRGT, Rally3, GT+, GT10, A7S, A7 K, Rally4, F200015, F200014, A8, R4, N4, R3, A6K, FRC, Rally5, R2, F200013, A7, N3, A6, GT9, R2J, FR2, A5K, F200012, A5, R1, N2, N1, F200011, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

## ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

### 4 3P - Assistance

Un parc d'assistance est prévu sur les voies situées autour du Plan d'Eau de St Rémy sur Durole, sauf sur la digue. Des plaques d'assistance seront disponibles contre paiement de la somme de 5 €

## ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

### 6.1P - Description

Le 55<sup>ème</sup> Rallye de la Coutellerie et du Tire-Bouchon représente un parcours de **122,700 km**. Il est divisé en 3 sections (1 étape). Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **40,050 km**.

Les épreuves spéciales sont : **ES 1 - 3 et 5 Les Pins - Touzet 5,850 km 3 fois**  
**ES 2 - 4 et 6 Planche Ferrand – Moulin Arthur 7,500 km 3 fois**

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

### 6.2P - Reconnaissances

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages. Les reconnaissances auront lieu les dimanche 5 et mercredi 8 mai de 8h00 à 20h00.

## ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.



## ARTICLE 8P – RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

## ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

## ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

### \* PRIX EN ESPECES AU GENERAL

1 <sup>er</sup>	340 €
2 <sup>ème</sup>	260 €
3 <sup>ème</sup>	170 €
4 <sup>ème</sup>	100 €

1 <sup>ère</sup> Dame	120 € si 2 ou plus
-----------------------	--------------------

### \* PRIX AUX GROUPES:

- au 1<sup>er</sup> de chaque groupe **160 €** si plus de 4 partants - si non un lot d'orfèvrerie
- au 2<sup>ème</sup> de chaque groupe **80 €** si plus de 10 partants - si non un lot d'orfèvrerie

### \* COUPES (la liste des coupes n'est pas limitative)

- aux 4 premiers du classement général
- au premier de chaque classe
- au premier équipage féminin
- à deux Commissaires

La remise des prix se déroulera le **Jeudi 09 mai 2024 à la fin du Parc Fermé sur le Podium d'arrivée à Saint Rémy sur Durole**(ou à la Salle des Fêtes du plan d'eau en cas d'intempéries).

### \* PRIX EN ESPECES A LA CLASSE

	1 à 3	de 4 à 6	de 7 à 11	12 ou plus
1 <sup>er</sup>	170 €	340 €	340 €	340 €
2 <sup>ème</sup>		150 €	180 €	180 €
3 <sup>ème</sup>			110 €	120 €
4 <sup>ème</sup>				80 €

## Nos prochains rendez-vous en 2024

**55<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale de COURPIERE – 22/23 Juin**  
**53<sup>ème</sup> Rallye National (+VHC-VHRS-VMRS) des MONTS DÔME – 25/26 Octobre**



Notre partenaire pour l'hébergement au village de vacances de St Rémy



VILLAGE VACANCES  
LES DEMEURES DU LAC \*\*\*  
63550 Saint Rémy sur Durole



LOCATION DE CHALETS PREMIUM  
ET DE SALLE POUR TOUS  
TYPES D'ÉVÉNEMENTS

[www.lesdemeuresdulac.fr](http://www.lesdemeuresdulac.fr)  
0645763698



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE. DOME FOREZ

**55ème RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE-BOUCHON – JEUDI 9 MAI 2024**

**ITINERAIRE ET HORAIRE**

Contrôle Horaire	ITINERAIRE	Km E.S.	Km Partiel	Temps Imparti	Km Total	Heure 1 <sup>o</sup> voit
CH00	Départ ST REMY Parc fermé (devant salle des Fêtes)				0,000	08h30
	<b>PARC D'ASSISTANCE</b> Changement de pneus autorisé (VO autour du Plan d'eau à Gauche sauf sur la digue)		1,750	15 mn		
CH 0A	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 100 m après carrefour VO de sortie - D201 en face – Bourg de St Rémy zone 30	0,000			1,750	08h45
CP	Contrôle de Passage, en face l'Eglise. D201 à D – VO Les Pins à D (Sens interdit - Véhicules du rallye autorisés)					
CH 1	LES PINS sur VO carrefour VO x D325	3,700	15 mn		5,450	09h00
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,050	3 mn		
DES 1	LES PINS sur RD 325 fontaine après dernière maison à D D325	0,000	0,000		5,500	09h03
AES 1 STOP	sur D325 chemin forestier à D 120 m avant carrefour VO du Buy. sur D325 chemin privé 100 m après VO du Buy	5,850				
CH 2	PLANCHE FERRAND sur D114, 300m avant VO Le Gas		18,650	30 mn	24,150	09h33
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,250	3 mn		
DES 2	PLANCHE FERRAND sur D114, 10m après VO Le Gas D114 – D43 TD	0,000	0,000		24,400	09h36
AES 2 STOP	sur D43, Moulin d'Arthur sur D43 120 m avant carrefour avec VO de Monat	7,500				
CH 2A	D43 - la Trappe – D43 – D64 à G – D201 à D – VO accès plan d'eau à G. – VO les Aliziers à G – VO les Genêts à D – TD sur la digue		16,500	25 mn	40,900	10h01
	<b>PARC REGROUPEMENT</b> (devant salle des Fêtes)			1h22	maxi	
CH 2B	ST REMY Sortie Parc Regroupement (Idem sortie Parc Départ)				40,900	11h23
	<b>PARC D'ASSISTANCE</b> (VO autour du Plan d'eau sauf sur la digue)		1,750	40 mn		
CH 2C	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 100 m après carrefour VO de sortie - D201 en face – Bourg de St Rémy zone 30				42,650	12h03
CP	Contrôle de Passage, en face l'Eglise. D201 à D – VO Les Pins à D (Sens interdit - Véhicules du rallye autorisés)					
CH 3	LES PINS sur VO carrefour VO x D325	3,700	15 mn		46,350	12h18
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,050	3 mn		
DES 3	LES PINS sur RD 325 fontaine après dernière maison à D D325	0,000	0,000		46,400	12h21
AES 3 STOP	sur D325 chemin forestier à D 120 m avant carrefour VO du Buy. sur D325 chemin privé 100 m après VO du Buy	5,850				
CH 4	PLANCHE FERRAND sur D114, 300m avant VO Le Gas		18,650	30 mn	65,050	12h51
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,250	3 mn		
DES 4	PLANCHE FERRAND sur D114, 10m après VO Le Gas D114 – D43 TD	0,000	0,000		65,300	12h54
AES 4 STOP	sur D43, Moulin d'Arthur sur D43 120 m avant carrefour avec VO de Monat	7,500				
CH 4A	D43 - la Trappe – D43 – D64 à G – D201 à D – VO accès plan d'eau à G. – VO les Aliziers à G – VO les Genêts à D – TD sur la digue		16,500	25 mn	81,800	13h19
	<b>PARC REGROUPEMENT</b> (devant salle des Fêtes)			1h22	maxi	



**ITINERAIRE ET HORAIRE suite**

Contrôle Horaire	ITINERAIRE	Km E.S.	Km Partiel	Temps Imparti	Km Total	Heure 1 <sup>o</sup> voit
CH 4B	ST REMY Sortie Parc Regroupement (Idem entrée)				81,800	14h41
	<b>PARC D'ASSISTANCE</b> (VO autour du Plan d'eau sauf sur la digue)		1,750	40 mn		
CH 4C	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 100 m après carrefour VO de sortie - D201 en face – Bourg de St Rémy zone 30				83,550	15h21
CP	Contrôle de Passage, en face l'Eglise. D201 à D – VO Les Pins à D (Sens interdit - Véhicules du rallye autorisés)					
CH 5	LES PINS sur VO carrefour VO x D325	3,700	15 mn		87,250	15h36
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,050	3 mn		
DES 5	LES PINS sur RD 325 fontaine après dernière maison à D D325	0,000	0,000		87,300	15h39
AES 5 STOP	sur D325 chemin forestier à D 120 m avant carrefour VO du Buy. sur D325 chemin privé 100 m après VO du Buy	5,850				
CH 6	D325 - D64 à G – D85 à D – Montpeyroux – D114 à D		18,650	30 mn	105,950	16h09
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,250	3 mn		
DES 6	PLANCHE FERRAND sur D114, 10m après VO Le Gas D114 – D43 TD	0,000	0,000		106,200	16h12
AES 6 STOP	sur D43, Moulin d'Arthur sur D43 120 m avant carrefour avec VO de Monat	7,500				
CH 6A	D43 - la Trappe – D43 – D64 à G – D201 à D – VO accès plan d'eau à G. – VO les Aliziers à G – VO les Genêts à D – TD sur la digue		16,500	25 mn	122,700	16h37
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,250	3 mn		
CH 6A	ST REMY Parc Fermé (devant salle des Fêtes)				122,700	16h37

(\*) Avance non pénalisée à l'entrée du Parc Fermé

